

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°54 -2014

SEANCE du Jeudi 27 Novembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 27 Novembre 2014 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 novembre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absente excusée :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Pierre POUILLARD

**Objet : Accroissement temporaire d'activité – création d'emploi à durée déterminée**

Monsieur le Maire rappelle que vu la charge importante de travail de notre employé communal, il convient d'accroître temporairement l'activité des services techniques en créant un emploi à durée déterminée en recrutant un agent contractuel.

Cet emploi pour un accroissement temporaire d'activité sera d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le Maire propose de délibérer pour créer un emploi occasionnel du à un accroissement temporaire d'activité.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire d'embaucher un contractuel à titre occasionnel ;
- Autorise son Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une période maximale de 12 mois.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 27 Novembre 2014

Le Maire  
Rémi COSTORIER

